

Conseil Municipal du 24 septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville s'est tenu le lundi 24 septembre, salle du conseil en mairie. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, parmi lesquels :

Plan Local de l'Habitat (PLH)

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un document de programmation en matière de politique de logement au niveau local. Il fixe notamment le nombre de logements à construire chaque année sur la commune. Suite à des négociations avec Nantes Métropole, le PLH 2019-2025, a fixé le nombre de nouveaux logements à 80 par an, dont 28 habitats sociaux. Un développement en adéquation avec l'évolution de la population et surtout un choix réfléchi qui permet de maîtriser l'urbanisme de la commune.

Pour rappel, le PLH signé en 2010-2018 sous l'ancien mandat de l'équipe Thouaré Ensemble avait fixé le nombre de logements entre 125 et 150 par an. En réalité, ce seuil a été doublé avec la construction de 250 logements par an. Des choix non maîtrisés, qui ont impacté lourdement l'ensemble des services dédiés à la population : saturation des écoles, des équipements sportifs et dédiés aux associations, engorgement du trafic, problèmes de stationnement...

Avec une augmentation de 4,3 % par an de sa population entre 2010 et 2015, Thouaré-sur-Loire est la 2^{ème} commune du département de Loire-Atlantique à avoir gagné le plus d'habitants. Une croissance non anticipée, qui a contraint les élus à assumer les choix de l'équipe municipale précédente, en lançant dans l'urgence la construction de 3 nouvelles salles de classe à l'école Joachim du Bellay en 2015, afin de faire face à l'augmentation des effectifs et accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

Extension de l'école Joachim du Bellay : présentation du projet

Entre 2005 et 2017, les effectifs scolaires ont augmenté de 25 %. De ce fait, les élus ont constaté que les équipements dédiés aux scolaires et à la petite enfance sont arrivés à saturation et ne correspondent plus aux besoins des usagers. Afin de faire face à cette augmentation de la population, les élus ont lancé un grand projet de réaménagement, en proposant des infrastructures adaptées et de qualité.

Le choix s'est porté, dans un premier temps, sur le regroupement sur le site de Joachim du Bellay de l'école primaire et maternelle avec le transfert de l'école Halbarderie 1. A la suite d'un appel d'offres, la Ville a confié la réalisation architecturale au cabinet nantais PADW.

Le futur groupe scolaire comptera 24 salles de classe et une nouvelle salle de motricité pour les activités sportives. Une classe mixte pouvant accueillir des élèves de maternelles ou de primaires, selon les effectifs sera créée. Les locaux de la restauration scolaire seront agrandis et l'espace pour l'accueil périscolaire réaménagé. Cette restructuration permettra un meilleur accueil des usagers et une amélioration des conditions de travail des agents municipaux concernés. Très attentifs à la consommation d'énergie les élus ont aussi choisi un projet respectueux de l'environnement, s'intégrant harmonieusement sur le site. Le projet architectural prend en effet en compte de l'aspect naturel des lieux en préservant notamment une haie de chênes remarquables. Afin de sécuriser les abords du groupe scolaire et permettre la cohabitation des usages (transport scolaire, C7, desserte du quartier) des travaux de voirie seront réalisés avec Nantes Métropole, rue de la Maurienne. Un parking sera également aménagé avec environ 80 places pour le personnel et les usagers.

Dans un souci de réduction des coûts, le projet a été imaginé sur un terrain communal.

Au final, ce projet comprenant la construction de la salle de motricité et l'extension de l'école Joachim du Bellay s'élève à 6,7 millions d'euros.

Chaque étape a été réalisée en concertation avec les usagers et interlocuteurs concernés : Education nationale, enseignants, agents, parents d'élèves... Une présentation est prévue au prochain Conseil de la Vie scolaire en novembre et ensuite auprès des riverains.

Construction du nouveau multi-accueil

Dans le cadre de ce grand projet de réaménagement des équipements scolaires et petite enfance, et suite à l'analyse de la situation, les élus ont fait le choix de transférer le multi-accueil dans de nouveaux locaux. L'implantation de ce bâtiment est prévue sur un terrain communal afin de ne pas alourdir l'enveloppe budgétaire fixée à 1,8 millions d'euros. Le futur multi-accueil sera situé au nord-ouest de la commune, à proximité du collège et du Parc des Sports, le long d'une voie destinée à rejoindre directement les villes de Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes. Un choix évident qui facilitera les déplacements quotidiens des usagers et désengorgera le secteur proche des écoles du centre-ville.

Un déménagement rendu nécessaire en raison d'une cohabitation du multi-accueil et du centre de loisirs devenue compliquée. Le manque de places et des contraintes d'organisation, obligent ces services à restreindre le nombre d'accueils occasionnels.

L'espace libéré par le multi-accueil permettra donc d'agrandir les locaux dédiés au centre de loisirs. Le multi-accueil proposera le même nombre de places à savoir une cinquantaine, mais pourra après les travaux proposer d'avantage de créneaux d'accueils occasionnels.